

COMMUNE DE MONTREUX
Procès-Verbal
Séance du 7 octobre 2020

Président:	M. Angelo	GIULIANO
Secrétaire:	Mme Céline	MORIER
Scrutateurs:	M. Murat	KARAKAS
	M. Silvano	POZZI
Huissier:	M. Jean-Michel	TALON
Huissier suppléant:	M. François	BAEHNI

Les membres du Conseil ont été régulièrement convoqués le mercredi 7 octobre 2020 à 20h00, au 2m2c, Miles Davis Hall, Av. Claude-Nobs 5 à Montreux (entrée côté Rue Alexandre-Emery)

L'ordre du jour annoncé est le suivant :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 2 septembre 2020

2. Prestation de serment d'une conseillère ou d'un conseiller en remplacement :

2.1 de M. Pierre-Yves Nussbaum (SOC), démissionnaire ;

3. Nominations

3.1 pour l'année politique 2020 – 2021, de la présidente ou du président du Conseil communal, en remplacement de M. Olivier Raduljica (SOC), démissionnaire ;

3.2 pour l'année politique 2020 – 2021, de la première vice-présidente ou du premier vice-président du Conseil communal ;

3.3 pour l'année politique 2020 – 2021, de la deuxième vice-présidente ou du deuxième vice-président du Conseil communal ;

3.4 d'une ou d'un membre de la Commission de gestion, en remplacement de M. François Grand (PLR), démissionnaire ;

3.5 d'une ou d'un membre de la Commission des finances, en remplacement de M. Pierre-Yves Nussbaum (SOC), démissionnaire ;

4. Communication du bureau, notamment :

4.1. relative au déroulement de la séance du 7 octobre 2020 ;

4.2. sur la composition de la commission chargée de l'examen de la motion de Mme Géraldine Torchio (Verts) : « Pour une commune de Montreux avec son cinéma ». (Date de la commission : lundi 2

novembre 2020 à 19 h. 00, à la salle VIP du Centre Omnisports du Pierrier à Clarens) ;

- 4.3. sur la composition de la commission chargée de l'examen de la motion de M. Emmanuel Gétaz (ML) : « Sauvons les cinémas de Montreux ». (Date de la commission : lundi 2 novembre 2020 à 19 h. 00, à la salle VIP du Centre Omnisports du Pierrier à Clarens) ;

Vu l'unité de matière, l'examen des motions des points 4.2. et 4.3 sera confié à une seule commission.

- 4.4. sur la composition de la commission chargée de l'examen de la motion de M. François Grand (PLR) et consorts : « Pour la réalisation commune à Villeneuve, Veytaux, Montreux, La Tour-de-Peilz et Vevey d'une voie cycliste sûre et fluide le long du lac ». (Date de la commission : lundi 19 octobre 2020 à 19 h. 00, à la salle VIP du Centre Omnisports du Pierrier à Clarens) ;

- 4.5. sur la composition de la commission chargée de l'examen de la motion de M. Emmanuel Gétaz (ML) : « Création d'un fond de garantie ou soutien pour les manifestations montreusiennes pour 2021, à l'image des fonds votés à Morges et Lausanne ». (Date de la commission : mercredi 4 novembre 2020 à 19 h. 00, à la salle VIP du Centre Omnisports du Pierrier à Clarens) ;

- 4.6. sur la composition de la commission chargée de l'examen du postulat de M. Sébastien Giovanna (PLR) : « Pour la sauvegarde de Vergers 2 ». (Date de la commission : jeudi 17 septembre 2020 à 20 h. 00, à la salle VIP du Centre Omnisports du Pierrier, à Clarens) ;

- 4.7. sur la composition de la commission chargée de l'examen de la pétition de Mme Geneviève Capitanio et consorts : « Pour redonner sa place à la population ». (Date de la commission : mardi 10 novembre 2020 à 19 h. 00, à la salle VIP du Centre Omnisports du Pierrier, à Clarens) ;

- 4.8. sur la composition de la commission chargée de l'examen de la pétition à l'attention du Conseil communal et de la commission chargée de plancher sur le Plan général d'affectation d'un groupement d'habitants du quartier Rossillon/Vuarennas, Mme Vanessa Egli et consorts. (Date de la commission : lundi 26 octobre 2020 à 19 h. 00, à la salle VIP du Centre Omnisports du Pierrier à Clarens).

5. Correspondance

6. Communication de la Municipalité

- 6.1. relative à Cinérive SA

7. Motions, postulats et interpellations déposés

8. Rapports des commissions

- 8.1. sur le préavis No 16/2020 relatif à une demande de crédit de CHF 78'195.- TTC pour confirmer le financement de la part communale 2020 de Montreux relative à la mise en place d'une structure d'agglomération et au financement des études d'élaboration d'un plan directeur intercommunal et d'un nouveau projet d'agglomération pour la Riviera. (Rapp. M. Nicolas Büchler) ;
- 8.2. sur le préavis No 17/2020 relatif à l'acquisition d'une pelle de manutention pour le transfert du papier-carton, le transfert du compost et la rationalisation des bennes de la déchèterie et de la voirie, d'un montant maximum de CHF 269'250.00 TTC. (Rapp. M. Olivier Müller) ;
- 8.3. sur la prise en considération ou non de la motion de Mme Béatrice Tisserand (Verts) : « Pour un subventionnement de la pose d'une toiture végétalisée ». (Rapp. : M. François Grand) ;
- 8.4. sur la prise en considération ou non du postulat de M. Sébastien Giovanna : « Pour la sauvegarde de Vergers 2 ». (Rapp : M. Jonathan Al Jundi.).

9. Développement des motions et des postulats

- 9.1. Motion de M. Tal Luder : « Pour l'établissement d'un plan de sécurisation et de pacification permanents du domaine public prenant en compte les spécificités de l'ensemble du territoire de notre commune ».

10. Développement des interpellations et réponses de la Municipalité

- 10.1. Interpellation de M. Alexandre Staeger: « Interpellation concernant les escaliers mécaniques de l'Hôtel Suisse ».

11. Autres objets s'il y a lieu

Monsieur le premier vice-président Angelo Giuliano déclare qu'il est 20h00 et prie l'assemblée de bien vouloir prendre place.

M. le premier vice-président

Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers

Je suis heureux de vous retrouver pour cette séance *extra-muros* en ce lieu qui va nous accueillir également pour les 2 prochaines sessions de novembre et décembre et qui nous permet de respecter les mesures de distanciation sociale décidées par les autorités cantonales.

Il y a là également une occasion de se réjouir du vote du 27 septembre qui a vu les citoyens de notre commune se prononcer clairement en faveur du projet de

sécurisation et de rénovation de ce magnifique bâtiment, ce qui va ainsi permettre à Montreux de se doter d'un édifice à la hauteur de sa réputation.

Je salue la Municipalité *in corpore* ainsi que Madame Fanny Grec, Secrétaire municipale *ad interim*, Madame Céline Morier, secrétaire de notre Conseil, les membres du Bureau et notre huissier M. Jean-Michel Talon et l'huissier suppléant M. François Baehni.

Je souhaite également la bienvenue au public et aux représentants des médias.

Vous avez été convoqués dans les délais et selon les formes prescrits par l'article 89 de notre Règlement.

Pour les raisons sanitaires que vous connaissez, la feuille de présence a été à nouveau supprimée pour cette séance.

Je vais donc procéder à l'appel nominal pour établir la liste des conseillers présents.

Avec 82 conseillers présents (sur 100), l'appel nominal laisse apparaître que le quorum est atteint, en conséquence l'assemblée peut valablement délibérer.

Présences

82 conseillères et conseillers sont présents.

Une conseillère a annoncé son arrivée tardive.

Ont fait excuser leur absence: Mmes Carola Fastiggi, Carole Grangier, Andrea Gremaud, Mélanie Nicollier, Marlyse Rebetez, Anne Saito, Laurence Sierro
MM. Stan Bosshard, Florian Despond, Patrick Grognoz, Alain Imhof, Franco Meichtry, Frank Peters, Christophe Privet, Olivier Raduljica, Benoît Ruchet,

Absent : M. Daniel Manzini

La liste des conseillers qui se sont fait excuser sera jointe au procès-verbal de cette séance.

Je vous invite à faire preuve de respect dans vos interventions.

Je vous remercie d'avoir respecté les mesures de sécurité qui vous ont été communiquées par le biais d'une communication jointe à l'enveloppe et vous enjoins d'ores et déjà à éviter autant que possible tout déplacement en cours de séance. D'autres instructions vous seront communiquées au point 4.1 de l'ordre du jour.

Des consignes concernant la sortie de la salle vous seront détaillées en fin de séance.

Mme Susanne Lauber Fürst

Monsieur le premier vice-président, Mesdames et Messieurs,

Je souhaiterais ajouter un point à l'ordre du jour, avec l'ajout d'un point 3.6 élection d'une scrutatrice suppléante ou d'un scrutateur suppléant en remplacement de M. Vincent Haldi, démissionnaire. M. Haldi démissionne de son poste, puisque sa candidature sera proposée pour le point 3.2 de l'ordre du jour.

M. le premier vice-président

Quelqu'un a-t-il des objections concernant cette modification de l'ordre du jour ?
Cela ne semble pas être le cas, ce point sera ajouté à notre ordre du jour.

Je déclare ouverte la séance du Conseil Communal du 7 octobre 2020.

1. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 2 SEPTEMBRE 2020

M. le premier vice-président

En préambule, merci à Mmes Menzi, Tisserand, Ruedin et Torchio, ainsi qu'à MM. Hess, Büchler, Pilloud, Forclaz, Posternak, Müller, Grand, Gétaz, Giovanna, Ruchet et Luder d'avoir transmis le texte de leur intervention à Madame Morier, ce qui facilite grandement son travail.

Je ne remercie pas ceux qui auraient omis de le faire.

Concernant le PV du 2 septembre 2020, y a-t-il des demandes de modifications ?

Le procès-verbal est accepté à l'unanimité.

Mes remerciements à Mme Céline Morier pour la rédaction du Procès-verbal.

2. PRESTATION DE SERMENT D'UNE CONSEILLERE OU D'UN CONSEILLER EN REMPLACEMENT :

2.1 de M. Pierre-Yves Nussbaum (SOC), démissionnaire.

M. le premier vice-président

Les membres du bureau ont tenu séance ce jour à 19h15 et ont vérifié l'éligibilité de Monsieur Ahmad Jahangiri Lahigani en remplacement de Monsieur Pierre-Yves Nussbaum (SOC).

Il a été procédé à l'élection de M. Ahmad Jahangiri Lahigani conformément à l'art. 66 LEDP.

Nous allons procéder à l'assermentation du nouveau conseiller selon l'article 6 de notre règlement :

Je prie Monsieur Ahmad Jahangiri Lahigani de venir devant le pupitre et j'invite l'assemblée et le public à se lever.

Je vais vous lire le serment qui figure à l'article 6 de notre règlement et, à l'appel de votre nom, je vous invite à lever la main droite et à dire : JE LE PROMETS !

Lecture de l'article 6.

Monsieur Ahmad Jahangiri Lahigani est assermenté devant l'assemblée selon le cérémonial habituel.

Applaudissements de l'assemblée.

M. le premier vice-président

Nous vous félicitons pour votre élection.

Je vous prie de récupérer votre diplôme de conseiller ainsi qu'un exemplaire du règlement auprès de notre huissier, puis de rejoindre l'assemblée à la place qui vous a été attribuée.

3. NOMINATIONS

3.1 pour l'année politique 2020 – 2021, de la présidente ou du président du Conseil communal, en remplacement de M. Olivier Raduljica (SOC), démissionnaire

M. le premier vice-président

Etant donné que votre serviteur va être proposé à la candidature à la présidence, ce point de l'ordre du jour va être présidé par le deuxième vice-président, M. Staeger, que je remercie de venir rejoindre le pupitre avec son masque et sa housse de protection. Afin d'éviter plusieurs distributions de bulletins de vote, vous recevrez toutes et tous un carnet de 3 bulletins colorés et estampillés président, 1^{er} et 2^{ème} vice-président.

M. Staeger prend la présidence.

M. Alexandre Staeger, 2^{ème} vice-président

Mesdames et Messieurs, nous allons passer au point 3.1 de l'ordre du jour. Je demande au groupe PLR de bien vouloir nous proposer une candidature.

M. Yanick Hess (PLR)

Monsieur le Président de séance ad-interim, Mesdames et Messieurs,

Depuis la dernière séance du 25 juin, peu de choses ont changées dans le CV de M. Angelo Giuliano, candidat à la Présidence de notre Conseil Communal.

Il est toujours âgé d'environ 48 ans, marié, et père assurément de trois enfants.

Pour avoir repris le flambeau dans une situation ardente, quoi de mieux qu'un habitant de Chernex qui y vit et qui y travaille en dirigeant une entreprise de la place ?

Espérons que notre futur Président n'aura pas d'incendies à éteindre, mais plutôt de nous apporter sa lumière en qualité de ... Lanterne.

Toujours adepte à l'effort, ses journées commencent souvent très tôt par quelques kilomètres de course à pied dans les hauts de la commune.

Après avoir occupé la fonction de chef de groupe PLR, il n'a pas eu droit aux deux tours de chauffe habituels. Du jour au lendemain, il s'est retrouvé sur la grille de départ. Armé de sa détermination et de son entrain habituel, il a mis les gaz et déjà mené la première séance de notre Conseil avec brio en tant que vice-président.

Lors des dernières votations fédérales et communales, poussé par un large parterre d'entre-nous qui piaffaient d'impatience d'entendre un « OUI » sortir de sa bouche à propos de l'avenir du 2M2C, il a déjà appris qu'il faut prendre le temps de contrôler les données de ses sources. Comme le font toujours les bons journalistes ...

« Ce n'est pas les idées qui vous manquent... c'est la conviction de les réaliser. »

Comme Léodagan à Arthur, il appartiendra à notre Président de nous pousser à l'action, moins aux paroles.

La situation est unique, tous les Conseillers vont pouvoir voter pour celui qui les mènera et les représentera après l'avoir vu à la tâche. Tout le PLR espère que votre confiance portée en lui sera à la hauteur du résultat de son élection.

Nous vous appelons à porter vos voix à Angelo Giuliano.

M. Alexandre Staeger, 2^{ème} vice-président

L'élection du président et des vice-présidents, aura lieu à la majorité absolue au premier tour et à la majorité relative au second tour.

Il n'y a pas d'autres propositions. M. le 2^{ème} vice-président invite les scrutateurs à distribuer les bulletins de vote et déclare le vote ouvert.

Monsieur le 2^{ème} vice-président indique que les bulletins doivent être séparés, pour que les conseillers puissent glisser les bulletins correspondant au vote dans l'urne, le but du carnet étant de limiter les déplacements des scrutateurs dans la salle pour distribuer les bulletins.

Résultat du scrutin	
Bulletins délivrés : 81	Bulletins rentrés : 81
Bulletins valables : 81	Bulletins nuls : 0
Bulletins blancs : 4	Majorité absolue : 41

M. Angelo GIULIANO est élu président du Conseil communal pour l'année politique 2020-2021 par **77 voix**

Applaudissements de l'assemblée.

M. Alexander Staeger, 2^{ème} vice-président, cède la place à M. Angelo Giuliano Président, il le félicite pour son élection et lui souhaite une excellente année politique.

M. le président

Merci M. Staeger pour l'intermède, je n'ai pas préparé de discours, je ne m'y attendais pas. Néanmoins, je dois être l'un des premiers présidents depuis longtemps à avoir eu une période d'essai. Je vous remercie de m'avoir confirmé dans les fonctions que j'ai initiées lors du précédent Conseil.

3.2 pour l'année politique 2020 – 2021, de la première vice-présidente ou du premier vice-président

M. le Président

J'attends vos propositions.

M. Emmanuel Gétaz (ML)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Le groupe Montreux Libre vous propose la candidature de M. Vincent Haldi.

M. Vincent Haldi, a dû prendre sa décision lundi dernier (il y a deux jours) à 16 heures, suite aux informations que nous avons reçues du parti socialiste.

Vincent Haldi est un enfant de Montreux, il a 43 ans, célibataire, il s'occupe de l'un des plus anciens magasins d'antiquités de Montreux. Il est membre du comité de la société de protection des sites et membre de ce Conseil depuis 2015.

Nous remercions Vincent Haldi d'avoir accepté si rapidement de prendre la responsabilité qui sera la sienne, s'il est élu.

Il n'y a pas d'autres propositions. M. le Président invite les conseillers à utiliser les bulletins de vote déjà distribués et déclare le vote ouvert.

Résultat du scrutin	
Bulletins délivrés : 82	Bulletins rentrés : 82
Bulletins valables : 82	Bulletins nuls : 0
Bulletins blancs : 20	Majorité absolue : 42

M. Vincent HALDI est élu 1^{er} vice-président du Conseil communal pour l'année politique 2020-2021 par **55 voix**

Voix éparses :

7 conseillers obtiennent 1 voix chacun.

1 voix Mme Tania Bonjour

1 voix M. Pablo Menzi

1 voix M. Yves Depallens

1 voix M. Gaëtan Cousin

1 voix M. Alexandre Staeger

1 voix Mme Susanne Lauber Fürst

1 voix M. Silvano Pozzi

Applaudissements de l'assemblée.

3.3 pour l'année politique 2020 – 2021, de la deuxième vice-présidente ou du deuxième vice-président du Conseil communal ;

M. le Président

J'attends vos propositions.

M. Michel Zulauf (SOC)

Monsieur le président, Mesdames, Messieurs les Conseillers,

Au nom du groupe socialiste j'ai l'honneur de vous présenter la candidature de Nicolas Büchler. Notre président de groupe a fêté ses 27 ans le 22 juin dernier, qui était le premier jour de l'été. Il est né à l'hôpital de Montreux, jusqu'à présent il a toujours vécu à Glion, à la fin de sa scolarité au Collège de Montreux il s'est engagé dans la société de jeunesse de son village, puis dans la Société des Intérêts de Glion, dont il est actuellement président. Après avoir appris à marcher il a appris à skier, dans les domaines de Jaman et des Rochers de Naye, déjà très jeune il dévalait la piste du Diable par n'importe quel temps.

Il a été élu au Conseil communal au début de la présente législature et il a tout de suite pris des initiatives, assumé des responsabilités. Sitôt après son assermentation il fait partie de la CCO, qu'il préside actuellement, ensuite il s'est engagé dans la Commission des Finances et il a présidé d'importantes commissions désignées par notre autorité. Son ambition est de donner du sens à sa vie et à celle des autres.

Spécialiste en gestion hospitalière, il est actuellement directeur administratif de la Fondation Rive-Neuve, à Blonay et il s'apprête à compléter sa formation en vue de l'obtention d'un brevet fédéral dans son domaine de spécialisation.

Je me permets de vous recommander vivement son accession à la deuxième vice-présidence de notre Conseil et vous remercie de vos encouragements.

Il n'y a pas d'autres propositions. M. le Président invite conseillers à utiliser les bulletins de vote déjà distribués et déclare le vote ouvert.

Résultat du scrutin	
Bulletins délivrés : 82	Bulletins rentrés : 82
Bulletins valables : 81	Bulletin nul : 1
Bulletins blancs : 13	Majorité absolue : 42

M. Nicolas BUCHLER est élu 2^{ème} vice-président du Conseil communal pour l'année politique 2020-2021 par **55 voix**

Voix éparses :

8 voix M. Romain Pilloud

2 voix Mme Carolanne Feissli

1 voix Mme Tania Bonjour

1 voix M. Pablo Menzi

1 voix M. Yves Depallens

Applaudissements de l'assemblée.

3.4 d'une ou d'un membre de la Commission de gestion, en remplacement de M. François Grand (PLR), démissionnaire ;

M. le Président

Pour le remplacement de M. François Grand, y a-t-il une proposition du groupe PLR ?

M Yanick Hess (PLR)

Pour remplacer M. François Grand à la commission de gestion, nous allons rester dans la famille et le groupe PLR propose la candidature de M. Arnaud Grand.

M. le Président

Y a-t-il d'autres candidatures ? Si ce n'est pas le cas, je vous propose, conformément à l'article 70 alinéa 4 de notre règlement, d'élire M. Arnaud Grand tacitement. Y a-t-il des oppositions ?

Ce n'est pas le cas, M Arnaud Grand, vous êtes élu membre de la commission de gestion et je vous en félicite.

Applaudissements de l'assemblée.

3.5. d'une ou d'un membre de la Commission des finances, en remplacement de M. Pierre-Yves Nussbaum (SOC), démissionnaire ;

M. le Président

Pour le remplacement de M. Pierre-Yves Nussbaum, y a-t-il une proposition du groupe socialiste ?

M. Nicolas Büchler (SOC)

Le groupe socialiste propose la candidature de M. Michel Zulauf.

M. le Président

Y a-t-il d'autres candidatures ? Si ce n'est pas le cas, je vous propose, conformément à l'article 70 alinéa 4 de notre règlement, d'élire M. Michel Zulauf tacitement. Y a-t-il des oppositions ?

Ce n'est pas le cas, M. Michel Zulauf, vous êtes élu membre de la commission des finances et je vous en félicite.

Applaudissements de l'assemblée.

3.6. élection d'une ou d'un scrutateur en remplacement de M. Vincent Haldi démissionnaire

M. le Président

Nous avons l'ajout du point 3.6, Mme Lauber Fürst pouvez-vous nous donner des précisions ?

Mme Susanne Lauber Fürst (ML)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

M. Vincent Haldi a démissionné du bureau en tant que scrutateur suppléant et comme nous souhaitons que le bureau puisse profiter de la compétence de M. Alexandre Staeger pendant cette année un peu exceptionnelle. C'est pour cela que nous souhaitons que M. Staeger soit élu en tant que scrutateur suppléant.

M. le Président

Y a-t-il d'autres candidatures ? Si ce n'est pas le cas, je vous propose, conformément à notre règlement, d'élire M. Alexandre Staeger tacitement. Y a-t-il des oppositions ?

Ce n'est pas le cas, M. Alexandre Staeger, vous êtes élu scrutateur suppléant et je vous en félicite.

Applaudissements de l'assemblée.

4. COMMUNICATIONS DU BUREAU, NOTAMMENT :

4.1 relative au déroulement de la séance du 7 octobre 2020

M. le Président

Deux documents détaillant les mesures de protection à prendre dans le cadre de cette séance ont été envoyés à tous les conseillers dans l'enveloppe du conseil.

J'attire à nouveau votre attention sur les points suivants :

- merci de ne pas oublier de mettre votre masque pendant tous vos déplacements en cours de séance, notamment lorsque vous vous déplacez vers un micro dans l'allée ou lorsque les présidents de commission se déplaceront à la tribune et prendront place sur la table qui se trouve à ma droite ; n'oubliez pas non plus votre housse de protection pour le micro ;
- merci aux présidents de commission de venir signer votre rapport auprès de notre secrétaire en fin de séance ;
- les motionnaires, postulants et interpellateurs développeront leur intervention depuis le micro le plus proche de leur place ;
- a l'issue de la séance, je vous prie de rester assis jusqu'à ce que je vous communique la procédure à suivre pour sortir de la salle.

Merci d'avance du respect de ces mesures.

4.2. sur la composition de la commission chargée de l'examen de la motion de Mme Géraldine Torchio (Verts) : « Pour une commune de Montreux avec son cinéma ».

(Date de la commission : lundi 2 novembre 2020 à 19 h. 00, à la salle VIP du Centre Omnisports du Pierrier à Clarens)

4.3. sur la composition de la commission chargée de l'examen de la motion de M. Emmanuel Gétaz (ML) : « Sauvons les cinémas de Montreux ».

(Date de la commission : lundi 2 novembre 2020 à 19 h. 00, à la salle VIP du Centre Omnisports du Pierrier à Clarens)

Présidence PLR : M. Yanick Hess

Membres : Mmes Valérie Calderini, Géraldine Torchio

MM. Mathias Ekah, Emmanuel Gétaz, Sébastien Giovanna, Mario Gori, Jean-Bernard Kammer, Michel Posternak, Bernard Tschopp

M. le Président

Vu l'unité de matière de ces deux motions, elles seront examinées par la même commission.

M. le Président ouvre la discussion.

M. Emmanuel Gétaz (ML)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Je demande que les membres de la commission reçoivent à l'avance une copie du préavis de garantie de déficit sur 3 ans, que ce Conseil avait voté il y a, à peu près, 7 ans pour le même objet. Je pense qu'il est important que les commissaires puissent découvrir un document, qui, à mon avis, aurait pratiquement pu faire l'objet d'un copier-coller, pour que la Municipalité arrive beaucoup plus rapidement avec une solution pérenne, je vous remercie.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

4.4. sur la composition de la commission chargée de l'examen de la motion de M. François Grand (PLR) et consorts : « Pour la réalisation commune à Villeneuve, Veytaux, Montreux, La Tour-de-Peilz et Vevey d'une voie cycliste sûre et fluide le long du lac ».

(Date de la commission : lundi 19 octobre 2020 à 19 h. 00, à la salle VIP du Centre Omnisports du Pierrier à Clarens)

Présidence VERTS : Mme Béatrice Tisserand

Membres : Mme Susanne Lauber Fürst

MM. Nicolas Büchler, François Cardinaux, Sébastien Giovanna, François Grand, Anthony Huys, Pablo Menzi, Romain Pilloud, Lionel Winkler

M. le Président ouvre la discussion.

M. Yanick Hess (PLR)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Je me permets juste de dire à M. Gétaz, concernant le futur point que nous devons regarder, que sauf erreur et il me semble les avoir vus, les documents concernant le dernier préavis sur Cinérive sont déjà sur le site internet. Si les conseillers font une recherche en tapant Cinérive dans le champ de recherche, ils tomberont sur le préavis. En ce qui concerne ce point 4.4, le groupe PLR se trouve dans un rapport de 20/22, ce n'est pas forcément un rapport de force, mais un rapport de braquet du vélo. En effet, il faudra faire un tour de manivelle pour nous faire avancer de 2 mètres pour que ce projet régional suscite une acceptation de tous, piétons, cyclistes et automobilistes. Est-ce en enlevant de la place à certains que nous allons gagner en sécurité ? La commission en débattrait, quitte à changer les rapports de force.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

4.5. sur la composition de la commission chargée de l'examen de la motion de M. Emmanuel Gétaz (ML) : « Création d'un fond de garantie ou soutien pour les manifestations montreuusiennes pour 2021, à l'image des fonds votés à Morges et Lausanne ».

(Date de la commission : mercredi 4 novembre 2020 à 19 h. 00, à la salle VIP du Centre Omnisports du Pierrier à Clarens)

Présidence UDC : M. Tal Luder

Membres : Mme Anne Saito

MM. Ihab Al Jundi, Nicolas Büchler, Emmanuel Gétaz, Arnaud Grand, Fabrice Pfulg, Romain Pilloud, Silvano Pozzi, Lionel Winkler

M. le Président ouvre la discussion.

M. Emmanuel Gétaz (ML)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Nous allons faire un petit calcul, j'aimerais rendre le Conseil attentif sur le fait que si nous nous réunissons le 4 novembre, la commission émettra un rapport qui sera mis au vote durant la dernière séance de l'année, c'est à dire le 16 décembre. Par conséquent, si la Municipalité, comme pour les cinémas, entend d'abord attendre le résultat de la motion, elle reviendra devant le Conseil avec un préavis le 3 février, nous nommerons la commission qui étudiera ce préavis le 3 mars, nous voterons le 21 avril

et il faudra ajouter le délai référendaire pour savoir si ce soutien est disponible pour les festivals en juillet 2021.

Cela ne va pas, j'attends de cette Municipalité qu'elle dépose un préavis plus rapidement, je l'ai déjà dit. J'ai fait un dépôt de motion uniquement pour faire pression, mais si nous voulons avoir des festivals en 2021, il va falloir se bouger, changer de rythme, changer de braquet pour reprendre l'expression de mon préopinant.

M. Laurent Wehrli, Syndic

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, chères et chers collègues,
Tout d'abord permettez-nous de vous adresser toutes nos félicitations pour votre brillante élection.

J'entends bien ce que dit M. Gétaz, mais c'est lui-même qui a choisi ce dispositif tout à fait réglementaire par rapport au Conseil communal et par rapport à la Loi sur les communes.

C'est une formule, nous pouvions parfaitement imaginer qu'il choisisse d'autres formules ou que la commission choisisse elle-même d'autres formules, peut-être en venant avec un amendement au budget, cela permettrait à tout le moins d'avoir la rapidité qu'il souhaite.

Formellement, maintenant qu'il y a un processus qui est entré en force, à savoir une prise en considération ou non de la motion, il est logique de la part de la Municipalité de respecter le Conseil, la majorité du Conseil, qui prendra ou non cette motion en considération, afin de savoir ce qu'il en est et quelle est la vision.

Pour le reste je peux vous assurer encore une fois que nous sommes en contact, quasiment hebdomadairement avec les organisateurs des festivals, que nous avons différentes discussions sur leurs besoins en particulier, qui, pour l'instant, se portent beaucoup plus sur la faisabilité et les solutions pratiques de réalisation des festivals, avant de s'occuper de la question du soutien financier, étant précisé que cette question est également largement discutée.

M. Emmanuel Gétaz (ML)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Je suis désolé, mais je ne vais pas porter le chapeau, c'est exclu. Tout le monde sait que les festivals sont en grand danger, la Municipalité a été avertie de ceci depuis des mois et des mois. Si j'ai déposé cette motion, c'est uniquement parce que je ne voyais rien venir.

Il est de la responsabilité de la Municipalité de faire des propositions dans des délais qui permettent aux festivals d'avoir lieu.

En ce qui concerne la question de l'organisation et la question des finances, ce n'est pas d'abord l'organisation et ensuite les finances, c'est en parallèle, des solutions pour les finances et des solutions pour l'organisation, c'est comme cela qu'il faut que cela fonctionne si nous voulons avoir des festivals en 2021.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

4.6. sur la composition de la commission chargée de l'examen du postulat de M. Sébastien Giovanna (PLR) : « Pour la sauvegarde de Vergers 2 ».
(Date de la commission : jeudi 17 septembre 2020 à 20 h. 00, à la salle VIP du Centre Omnisports du Pierrier, à Clarens)

Présidence SOC : M. Jonathan Al Jundi

Membres : Mmes Claudine Borloz, Anne Duperret

MM. Olivier Blanc, Sébastien Giovanna, Patrick Grognoz, Vincent Haldi, Anthony Huys, Jean-Bernard Kammer, François Pochon

M. le Président

La séance de la commission a déjà eu lieu le jeudi 17 septembre 2020 à la salle VIP du Centre Omnisports du Pierrier, à Clarens

Il n'y a en principe pas lieu d'ouvrir la discussion à ce stade étant donné que le rapport de cette commission sera discuté au point 8.4 de l'ordre du jour.

Y a-t-il néanmoins une demande de parole ?

Ce n'est pas le cas, nous pouvons passer à l'objet suivant.

4.7. sur la composition de la commission chargée de l'examen de la pétition de Mme Geneviève Capitanio et consorts : « Pour redonner sa place à la population ».

(Date de la commission : mardi 10 novembre 2020 à 19 h. 00, à la salle VIP du Centre Omnisports du Pierrier, à Clarens)

Présidence ML : M. Alexandre Staeger

Membres : Mme Bibiana Streicher, Géraldine Torchio
MM. Laurent Demartini, Patrick Grognoz, Anthony Huys, Tal Luder, Roland Rimaz, Domenico Silleri, Pierre-André Spahn

M. le Président ouvre la discussion. La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

4.8. sur la composition de la commission chargée de l'examen de la pétition à l'attention du Conseil communal et de la commission chargée de plancher sur le Plan général d'affectation d'un groupement d'habitants du quartier Rossillon/Vuarennas, Mme Vanessa Egli et consorts.

(Date de la commission : lundi 26 octobre 2020 à 19 h. 00, à la salle VIP du Centre Omnisports du Pierrier à Clarens)

Présidence SOC : M. Jonathan Al Jundi

Membres : Mmes Christine Menzi, Jessica Ruedin, Bibiana Streicher
MM. François Grand, Vincent Haldi, Anthony Huys, Olivier Müller, François Pochon, Roland Rimaz

M. le Président ouvre la discussion. La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

5. CORRESPONDANCE

M. le Président

Nous avons reçu des courriers de remerciements de la part de deux des associations qui ont reçu des dons de la part du conseil communal.

Le premier émane du service d'aide familiale de Montreux-Veytaux en date du 7 septembre 2020. *Lecture* ^{annexe1}

Le second est de la part de la société de gymnastique du village de Chernex, daté du 18 septembre 2020. *Lecture* ^{annexe 2}

Nous avons également reçu la lettre de démission de M. Claudio Mammarella, du groupe socialiste, en date du 5 octobre 2020. *Lecture* ^{annexe3}

Le siège de M. Mammarella sera repourvu lors de la séance du mois de novembre.

6. COMMUNICATION DE LA MUNICIPALITÉ

6.1 relative à Cinérive SA

M. le Président

Vous avez reçu avec l'enveloppe une communication municipale relative à Cinérive SA.

La municipalité a-t-elle des informations complémentaires quant à cette communication ou d'autres communications à faire ?

Autres communications :

relative au lancement de l'appel d'offres à contracting en vue de la réalisation d'un réseau thermique

M. Caleb Walther, Municipal

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Cette communication s'inscrit dans le prolongement du préavis 50/2016 relatif à l'octroi d'un crédit de CHF 120'000.00 au maximum, sous déduction des subventions à recevoir, destiné à la réalisation d'études concernant la faisabilité d'un chauffage à distance sur Clarens, le développement d'un concept de chauffage à distance sur Montreux et Clarens, ainsi que l'élaboration d'un cahier des charges permettant un appel d'offres à "contracting" énergétique pour sa réalisation. Les études techniques ont démontré la faisabilité et le grand intérêt d'une telle réalisation qui devrait proposer de fournir du chaud et du froid aux bâtiments des quartiers concernés.

La Municipalité informe que la préparation des cahiers des charges pour l'appel d'offres de contracting a été finalisée. La Municipalité a ainsi pu initier la procédure d'appel d'offres. Cette procédure est prévue selon la loi sur les marchés publics et se déroulera en deux tours.

Le premier tour, qui a été officiellement initié le 14 septembre dernier, se déroulera jusqu'au 4 novembre prochain. Il est ouvert à tous les contracteurs désirant y participer. En fin d'année, un collège d'experts proposera à la Municipalité de sélectionner trois entreprises. Elles seront alors invitées à participer au second tour. A la fin de ce dernier, l'entreprise proposant la meilleure offre sera choisie.

Un préavis sera alors déposé au Conseil communal afin de prendre les décisions nécessaires à la réalisation de ce réseau thermique.

En conclusion, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir prendre acte de la présente communication.

M. Laurent Wehrli, Syndic

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers, Mesdames et Messieurs, Chers collègues,

Au nom de la Municipalité nous aimerions vous remercier toutes et tous, vous qui vous êtes engagés pour la campagne sur le 2m2c à partir de la fin du mois d'août, durant le mois de septembre et aussi durant tout l'été avec les préparatifs.

Nous savons que plusieurs d'entre vous ont consacré plusieurs heures, que ce soit sur les stands, dans les séances de préparation ou à d'autres occasions pour cette campagne et nous vous en remercions.

Vous le savez, il était évidemment important, suite au vote très large pour ne pas dire quasi unanime de votre Conseil au mois de février, de pouvoir accompagner ce référendum auprès de la population.

Avec ce résultat de 76,7% en faveur du projet, nul doute que ce projet et le fait de pouvoir rénover ce bâtiment est aussi un soutien fort à la culture et à la vie économique de notre commune. Merci de vous être engagés.

7. MOTIONS, POSTULATS ET INTERPELLATIONS DÉPOSÉS

2 motions, ont été déposées pour cette séance, elles seront développées au point 9 de l'ordre du jour. Il s'agit de :

1. « Pour l'établissement d'un plan de sécurisation et de pacification permanents du domaine public prenant en compte les spécificités de l'ensemble du territoire de notre commune » de M. Tal Luder
2. dépôt d'un titre de motion « Pour une commission permanente de l'aménagement du territoire » de M. Olivier Müller. Cette motion sera développée lors de la séance de novembre.

1 postulat a été déposé pour cette séance, il sera développé au point 9 de l'ordre du jour. Il s'agit de :

1. "pour une commune de Montreux sensible aux inégalités frappant les personnes handicapées" de M. Sébastien Giovanna

5 interpellations, ont été déposées pour cette séance, elles seront développées au point 10 de l'ordre du jour. Il s'agit de :

1. « Interpellation concernant les escaliers mécaniques de l'Hôtel Suisse » de M. Alexandre Staeger
2. « Y'en a marre du tintamarre » de M. Olivier Müller
3. « Quelle suite démocratique pour le projet d'agglomération ? » de M. Romain Pilloud (soutenue à main levée par plus de 5 personnes)
4. « Poste de Clarens » de Mme Lauber Fürst
5. « Suite à l'annulation du PGA de Montreux, peut-on encore planter un clou ? » de M. Dominik Hunziker

M. Emmanuel Gétaz (ML)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Je voulais prendre la parole au point 6, concernant la réponse de la Municipalité pour Cinérive.

La solution que la Municipalité nous annonce pour soutenir la réouverture des cinémas Hollywood est un emplâtre sur une jambe de bois.

Voilà près de 9 mois que la société Cinérive SA a annoncé à la Municipalité que les cinémas seraient définitivement fermés au 31 décembre 2020, si aucune aide ne venait de la part de la commune, complétée par une attitude plus ouverte du propriétaire.

Rappelons que notre Conseil avait pourtant voté, il y a environ 7 ans, un système de garantie de déficit qui a parfaitement fonctionné pendant 3 ans. Mais la Municipalité a décidé ensuite de ne pas le reconduire de manière inexplicable.

Aujourd'hui, la Municipalité bricole une pseudo-solution, au lieu de déposer un préavis proposant une solution sérieuse et à long terme.

Tout ce qui est bon marché est trop cher, ce bricolage augmente le risque d'une fermeture définitive de nos deux cinémas.

La Municipalité veut attendre le résultat des deux motions déposées, demandant de trouver une solution pour sauver ces deux cinémas.

Si le municipal responsable avait voulu sonder les groupes politiques, il aurait certainement constaté qu'une partie importante de ce Conseil, tous partis confondus, veut voter sur une proposition de sauvetage.

D'un pas de sénateur ralenti, la Municipalité préfère agir lentement. Elle proposera une éventuelle solution pérenne, plus d'un an après avoir été informée de la future fermeture.

Cela ne correspond pas à ce qui est attendu de notre exécutif, dans le gros temps, pour ne pas dire la tempête qui est aujourd'hui en face de nous et dans laquelle nous sommes.

Je vais profiter de rappeler à M. le Syndic ce que j'ai dit dans ma motion, concernant la garantie de déficit, je relis la fin de ma motion : « je précise aussi que, bien entendu, si la Municipalité venait rapidement avec un préavis qui aille dans le sens de ma motion, je retirerai cette dernière. ». A bon entendeur.

M. le Président

Merci Monsieur Gétaz, mais je rappelle juste à l'assemblée et à M. Gétaz en particulier que les communications de la Municipalité ne donnent en principe pas lieu à des interventions. Néanmoins, je donne la parole à M. Wehrli qui souhaite répondre à M. Gétaz.

M. Laurent Wehrli, Syndic

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs le conseillères et conseillers, Mesdames et Messieurs, Chers collègues,

Normalement nous ne devrions pas parler à ce point de l'ordre du jour, mais puisque vous avez laissé la parole à M. Gétaz, je pense que la Municipalité peut répondre.

J'entends bien les commentaires pour le moins acerbes de la part de M. Gétaz, je rappelle juste que maintenant vous avez initié un processus démocratique conforme au règlement de votre Conseil.

La Municipalité se doit d'attendre pour savoir si une majorité de ce Conseil et pas simplement via un sondage dans les partis et les personnes, prend en considération ou pas, cette, respectivement ces deux motions.

C'est ainsi, c'est le respect de la démocratie du Conseil et la Municipalité entend respecter votre règlement et respecter votre Conseil.

Le respect a été jusqu'au point où la Municipalité a décidé d'apporter des moyens financiers à Cinérive, pour au moins leur permettre de passer cette période. De laisser au Conseil le temps de prendre une décision en son âme et conscience concernant la prise en considération de ces deux motions et pour savoir si, oui ou non, ce Conseil souhaite donner un soutien à ce cinéma, ici à Montreux. Nous aurions très bien pu ne rien faire du tout et ce cinéma aurait peut-être terminé ses activités actuellement, ce qui fait que ces deux motions seraient arrivées comme la grêle après les vendanges. J'ose au moins espérer que vous puissiez reconnaître que la Municipalité agit dans le respect du Conseil et de ses processus.

8. RAPPORTS DES COMMISSIONS

8.1 sur le préavis No 16/2020 relatif à une demande de crédit de CHF 78'195.- TTC pour confirmer le financement de la part communale 2020 de Montreux relative à la mise en place d'une structure d'agglomération et au financement des études d'élaboration d'un plan directeur intercommunal et d'un nouveau projet d'agglomération pour la Riviera. (Rapp. M. Nicolas Büchler)

M. le Président ouvre la discussion.

M. Florian Chiaradia (Verts)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Si les Verts s'interrogent sur le devenir et le statut futur de l'actuel plan directeur communal, nous accueillons favorablement ce préavis. En plus de répondre simplement aux contraintes légales de la LATC, l'élaboration d'un projet d'agglomération valable devrait en fait tomber sous le sens pour une région telle que la Riviera. Il s'agit là d'une occasion à saisir pour développer notamment des infrastructures en faveur de la mobilité douce, ou des transports publics, avec bien sûr le soutien financier de la Confédération. Pourquoi pas maintenant cette fameuse voie cyclable sécurisée est-ouest, ainsi que le demande aujourd'hui une motion des citoyens de notre région ?

Nous nous souvenons du fiasco de Rivelac, au vu des nombreux acteurs impliqués, nous sommes bien conscients des difficultés qu'un tel projet implique.

La nomination d'une personne expérimentée comme chef de projet constitue un premier pas encourageant.

Nous invitons dès lors la Municipalité de Montreux à peser de tout son poids, pour qu'une réelle volonté politique se dégage pour réaliser un projet d'agglomération crédible. Ce qui nous permettra d'obtenir des subventions non négligeables de la Confédération, comme l'ont fait des villes d'importance comme Lausanne, mais aussi des territoires un petit peu plus modestes comparables à Montreux, comme Yverdon ou Monthey.

Détail technique, je profite d'avoir la parole pour vous signaler que la convention qui est citée en annexe du rapport a bien été envoyée aux commissaires, mais ne figure, ni dans l'enveloppe, ni sur le site. Je vous serais reconnaissant de bien vouloir corriger ce petit point technique.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

M. Nicolas Büchler (SOC)

En conclusion, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

- vu le préavis No 16/2020 de la Municipalité du 21 août 2020 au Conseil communal relatif à une demande de crédit de CHF 78'195.- TTC pour confirmer le financement la part communale 2020 de Montreux relative à la mise en place d'une structure d'agglomération et au financement des études d'élaboration d'un plan directeur intercommunal et d'un nouveau projet d'agglomération pour la Riviera
- vu le rapport de la commission chargée d'examiner cette affaire,

DECIDE

1. de confirmer le financement de la part communale 2020 de Montreux relative à la mise en place d'une structure d'agglomération et au financement des études d'élaboration d'un plan directeur intercommunal et d'un nouveau projet d'agglomération pour la Riviera ;
2. de lui octroyer pour ce faire un crédit complémentaire au budget 2020 de CHF 78'195.- TTC au maximum ;
3. de couvrir cette dépense par les fonds disponibles en trésorerie ;
4. d'autoriser la Municipalité à recourir si nécessaire à l'emprunt pour le solde, à souscrire aux meilleures conditions du marché ;
5. d'autoriser la Municipalité à porter aux budgets 2021 à 2025 les montants nécessaires à la poursuite et à la finalisation des études liées à l'agglomération.

Le Conseil communal de Montreux accepte ces conclusions par 81 OUI.

<p>8.2. sur le préavis No 17/2020 relatif à l'acquisition d'une pelle de manutention pour le transfert du papier-carton, le transfert du compost et la rationalisation des bennes de la déchèterie et de la voirie, d'un montant maximum de CHF 269'250.00 TTC. (Rapp. M. Olivier Müller) ;</p>
--

M. Olivier Müller (PLR)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

J'ai une modification à apporter à mon rapport, Mme Irina Gote m'a fait part cet après-midi d'une erreur de compréhension et de retranscription de ces informations dans le rapport.

Au bas de la page 1 du rapport, je propose de remplacer : « *rien que pour la déchèterie de Montreux, 4.5 t de plastique sont retirés des déchets verts.* » par « *malgré tous les efforts entrepris dans les différentes campagnes de sensibilisation sur le tri des déchets, 4,5 t de plastique se retrouvent in fine dans l'ensemble des tonnages de compost produits et redistribués par la compostière.* »

M. le Président ouvre la discussion.

Mme Béatrice Tisserand (Verts)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs le Municipaux, Mesdames et Messieurs les conseillers, Mesdames et Messieurs du public,

Les Verts ont des réserves quant au type de machine choisie, cette variante nous semble trop ambitieuse et peu rationnelle au vu de son utilisation.

Par ailleurs, nous nous demandons si des mesures de sécurité particulières devraient être prises au vu de la présence du viaduc, au-dessus de la zone d'utilisation de cet engin.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

M. Olivier Müller (PLR)

C'est avec une majorité de 9 OUI et 1 abstention que la commission vous recommande d'accepter le préavis.

En conclusion, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

- vu le préavis No 17/2020 de la Municipalité du 21 août 2020 au Conseil communal relatif à l'acquisition d'une pelle de manutention pour le transfert du papier-carton, le transfert du compost et la rationalisation des bennes de la déchèterie et de la voirie, d'un montant maximum de CHF 269'250.00 TTC,
- vu le rapport de la commission chargée d'examiner cette affaire,

DECIDE

1. d'autoriser l'acquisition d'une pelle de manutention au prix maximum de CHF 269'250.00 TTC ;
2. de couvrir toute ou partie de cette dépense par les fonds disponibles en trésorerie et d'autoriser la Municipalité à recourir si nécessaire à l'emprunt pour le solde, à souscrire aux meilleures conditions du marché ;
3. d'amortir cet investissement par le compte No 450.3313 sur une période de 8 ans au maximum ;
4. de comptabiliser la recette annuelle de CHF 32'000.00 pour la part liée aux 3 Villes par une imputation interne sur les comptes 450.4911.10 et 451.3911.10 ;
5. d'autoriser la Municipalité à signer tous actes ou conventions en rapport avec cette affaire.

Le Conseil communal de Montreux accepte ces conclusions par 78 OUI, 1 NON et 2 abstentions.

<p>8.3 sur la prise en considération ou non de la motion de Mme Béatrice Tisserand (Verts) : « Pour un subventionnement de la pose d'une toiture végétalisée ». (Rapp. : M. François Grand) ;</p>
--

M. le Président ouvre la discussion.

M. Emmanuel Gétaz (ML)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Le groupe Montreux Libre est partagé sur ce projet et cette motion. Puisqu'en fait, il existe déjà dans le règlement du PGA actuel, ce PGA a été annulé, mais néanmoins, nous pouvons fortement douter que la disposition que je vais mentionner soit remise en cause. Le règlement du PGA actuel à son article 57.6, alinéa 1, stipule déjà que toute nouvelle construction à toit plat doit avoir un toit végétalisé.

Par conséquent, il nous semble que la portée de la motion, paraît déjà en bonne partie annulée par les dispositions actuelles des règlements qui régissent la construction sur la commune.

M. Tal Luder (UDC)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Ma remarque s'adresse plutôt aux commissaires et au président de la commission.

Pour ma part je vais refuser cette motion pour les mêmes raisons que mon préopinant. Par contre, concernant la qualité du rapport, même si je sais que nous faisons tous de notre mieux et que nous sommes de milice, j'ai eu beaucoup de peine à comprendre et à synthétiser le contenu de ce dernier.

J'aimerais attirer l'attention de tous mes collègues sur ce point, car je ne sais pas si vous avez relu le rapport ? Mais il y a des questions sans réponse, il y a des énoncés sans arguments et il est vraiment compliqué de comprendre ce qui s'est passé durant la commission. A tel point qu'avec humour pendant notre séance de groupe j'ai dit que je pensais que la toiture végétalisée avait été fumée par la commission.

Pour toutes ces raisons je refuserai la motion et le groupe UDC a décidé de laisser le vote libre pour ses membres.

M. Yanick Hess (PLR)

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Le groupe PLR n'est pas vraiment acquis à la solution d'un subventionnement pour les toitures végétalisées. Actuellement généralisées, comme le rappelait M. Gétaz, sur notre territoire, elles risquent bien de devenir à terme obligatoires avec le futur PGA. Se pose la question de subventionner quelque chose d'obligatoire. Lorsque les casques à vélo le seront, faudra-t-il aussi le faire ?

Sur les futures constructions, la pose de panneaux solaires va être de plus en plus prépondérante. Et pour ces derniers, les subventions existent déjà.

Les avantages des toits végétalisés sont démontrés quant à la baisse de la température du bâtiment, mais ce n'est pas pour autant que nous devons mettre en place un système qu'il faudra bien financer par une nouvelle taxe ou une augmentation d'impôt.

M. Nicolas Büchler (SOC)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Le groupe socialiste soutiendra à une bonne majorité la prise en considération de la motion de notre collègue Mme Béatrice Tisserand.

Nous estimons effectivement que les toitures végétalisées représentent un atout pour une écologie douce et pour une bonne intégration des nouvelles constructions, en certains lieux en tout cas.

Ainsi, nous estimons que c'est un sujet qui mérite réflexions et interventions de notre Municipalité et pour ces raisons, nous vous invitons à soutenir cet objet.

Je vous remercie pour votre attention.

Mme Béatrice Tisserand (Verts)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Je vais apporter quelques précisions, à aucun moment je n'ai parlé de toits plats dans ma motion, ce sont des toits qui peuvent avoir une pente jusqu'à 20% sans sécurité et jusqu'à 70% avec des sécurités, c'est aussi à prendre en compte.

Nous parlons dans le PGA d'une végétalisation expansive, mais ce dont je parlais dans ma motion c'était une végétalisation intensive, pouvant aller jusqu'à des jardins sur

les toits qui peuvent demander de gros investissements et qu'il serait vraiment intéressant de soutenir pour le futur.

M. Dominik Hunziker (UDC)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Je suis étonné, parce que j'apprends quelque chose dont nous n'avons pas parlé durant la commission, c'est que nous pouvons végétaliser des toits qui ne sont pas plats. Nous n'avons pas du tout parlé de cela lors de la commission et ce n'est même pas noté dans le rapport, je ne comprends pas.

Honnêtement j'étais chaud comme le climat pour voter oui, jusqu'au moment où j'ai été refroidi quand M. Gétaz a pris la parole pour nous indiquer que ce serait obligatoire. Avec les temps difficiles qui nous attendent, est-ce que c'est intelligent de nous rajouter des dépenses supplémentaires ? Je ne pense pas.

Nous étions plutôt partis sur le côté pour financer de la recherche ou des nouveautés, ou la Municipalité aurait pu choisir certains projets intéressants.

Là je crains que notre parti vote non.

Mme Béatrice Tisserand (Verts)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Je propose de modifier ma motion en postulat.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

M. François Grand (PLR)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

La motion transformée en postulat est acceptée par 7 oui, 2 non et 1 abstention

Le Conseil communal de Montreux refuse la prise en considération de cette motion transformée en postulat par 46 NON, 30 OUI et 5 abstentions.

8.4 sur la prise en considération ou non du postulat de M. Sébastien Giovanna : « Pour la sauvegarde de Vergers 2 ». (Rapp : M. Jonathan Al Jundi).

M. le Président ouvre la discussion.

M. Yanick Hess (PLR)

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Le groupe PLR est partagé sur ce point, même s'il émane de ses rangs.

Sur le fond, nous saluons la démarche de se soucier du bien-être des habitants de Clarens et d'avoir des solutions sociales, mais sur la forme nous sommes circonspects.

En effet, le propriétaire va se retrouver en tenant le couteau par le manche face à la collectivité qui fera tout pour conserver ce lieu, quitte à y mettre le prix. Pour notre Municipalité, les négociations ne vont pas être faciles s'il doit y avoir une acquisition.

M. Gaëtan Cousin (Verts)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Les Vertes et les Verts de Montreux soutiennent la prise en considération de ce postulat. En effet, la question de l'acquisition par la commune de la propriété en question mérite d'être étudiée, c'est ce que demande le postulat.

On notera que cette parcelle, bien centrée et dotée d'un jardin, conviendrait très bien à un lieu d'accueil pour les enfants.

Au surplus, cette acquisition permettrait de garantir le maintien d'un espace vert dans une zone fortement urbanisée. Je vous remercie pour votre attention.

M. Sébastien Giovanna (PLR)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

En guise de préambule, il y a un mois je me présentais vers vous en vous annonçant que l'AIC (association des intérêts de Clarens) déposerait une pétition.

Je souhaite vous donner quelques nouvelles de cette pétition aujourd'hui. Après un mois, l'AIC a récolté près de 500 signatures, par ailleurs je tiens à préciser que l'AIC s'est focalisée sur les habitants du village et ceux-ci représentent environ 400 signataires.

Nous communiquerons par la suite la pétition au Conseil communal.

Sans précipiter les conclusions du rapport, qui nous sera éventuellement remis par la Municipalité, je tiens d'ores et déjà à apporter quelques éléments qui ne ressortent pas forcément dans mon postulat.

Tout d'abord, il ne s'agit pas de sauvegarder toutes les parcelles, mais sauf erreur Vergers 4 qui sera affectée à l'accueil de la petite enfance.

Il y a donc une logique dans le projet d'acquisition de Vergers 2, qui pourrait servir de centre administratif et de formation à la FACEME, en regroupant des pôles au même endroit et dont le jardin pourrait permettre aux enfants de Vergers 4 de profiter d'un espace en plein air à proximité immédiate.

Par ailleurs, je crois savoir qu'il s'agirait d'une solution, si vous me permettez l'anglicisme « *turnkey* », puisqu'il n'y aurait quasiment pas de travaux à faire.

Deuxièmement, il ne s'agit pas d'un blanc-seing, où la fondation de Nant serait libre de demander le prix qu'elle veut.

En effet, une étude notariale a été chargée de récolter les offres des enchérisseurs et même si celui qui avait fait la plus élevée s'est retiré, cet immeuble a fait l'objet d'une évaluation et je n'imagine pas la Municipalité, la commune, dépenser les deniers publics en payant plus que la valeur de cette parcelle. Qui plus est ce n'est pas une dépense dans le vide, mais un investissement et n'y a-t-il pas mieux que d'investir dans la pierre en cette période de volatilité des marchés boursiers ?

M. Emmanuel Gétaz (ML)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Le groupe Montreux Libre est plutôt favorable à la prise en considération du postulat, sachant que, rappelons-le, accepter ce postulat c'est simplement attendre un rapport de la Municipalité, qui nous permettra d'avoir une vision plus détaillée, plus précise de l'éventuelle acquisition de Vergers 2.

Par conséquent, il me semble intéressant d'avoir franchi cette étape, avant de prendre la décision finale, puisque, bien entendu, si la Municipalité voulait proposer d'acquiescer ce bien, elle devrait revenir avec un préavis devant ce Conseil.

M. Romain Pilloud (SOC)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, Chers collègues,

Le groupe socialiste soutiendra la prise en considération de ce postulat qui pose des questions intéressantes et se centre véritablement sur l'intérêt public que peut représenter un tel lieu et son devenir.

M. Vincent Haldi (ML)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Je voudrais rassurer M. Hess et, contrairement à mon préopinant, je ne pense pas du tout que l'actuel propriétaire de ce bâtiment tient le couteau par le manche. C'est plutôt

la Municipalité qui pourrait bien profiter de ce qu'elle a elle-même créé, à savoir l'annulation du PGA. Puisque je ne vois pas d'autres acheteurs qui viendraient se profiler vu la conjoncture actuelle. Je rappelle que le seul acheteur potentiel s'est désisté.

Mme Jacqueline Pellet, Municipale

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Effectivement, comme l'a dit M. Gétaz, l'enjeu de ce soir n'est pas de se prononcer sur le fond, à savoir quel est exactement l'avenir que nous voulons pour cette parcelle et qui doit l'acquérir.

Votre Conseil doit évaluer s'il est pertinent, ou pas, que la Municipalité examine le postulat, étudie l'opportunité de l'acquisition de la parcelle ou pas et y réponde par un rapport, voir un rapport-préavis.

Effectivement, le contexte est connu, puisqu'il y a ce postulat, il y a également la pétition qui nous a été rappelée ce soir et il s'agit, selon la pétition et le postulat, d'éviter le défigurement des lieux et aussi de ne pas ajouter de logements supplémentaires.

Dès lors, il y a, pour la Municipalité, une nécessité d'examiner de façon fine si elle doit acquérir ou non cette parcelle.

Que vous le sachiez, le couteau n'est pas forcément tenu par le manche par le propriétaire, puisqu'il y a eu cette semaine une rencontre tripartite, entre la fondation de Nant, la FACEME et la Municipalité.

Les discussions ont été constructives, effectivement, actuellement, le prix de cette parcelle se trouve au-dessus de 2 millions. Le propriétaire a reçu plusieurs offres, une s'est retirée, il en reste une autre en course, mais il est prêt à examiner, pour autant que ce soit un partenariat avec la FACEME, des possibilités pour qu'une solution soit trouvée aux bénéfices des enfants en gardant ce lieu en l'état.

La synergie entre Vergers 2 et Vergers 4, qui est celle qui est défendue par la FACEME, fait qu'il y a de toute façon une entrée en matière de la commune pour discuter. Cela ne veut pas dire que nous allons forcément l'acheter, puisque nous devons trouver ce partenariat avec Nant et la FACEME, la FACEME n'étant pas capable, seule, d'acquérir ce bien, mais peut-être qu'avec un cautionnement communal une solution que Nant accepterait pourrait être trouvée.

Nous en sommes là aujourd'hui, je tenais à vous en informer, avant que vous ne décidiez s'il y a prise en considération ou non, de ce postulat.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

M. Jonathan Al Jundi (SOC)

En conclusion, c'est à l'unanimité que la commission vous recommande d'accepter la prise en considération du postulat " La sauvegarde de Vergers 2"

Le Conseil communal de Montreux accepte la prise en considération de ce postulat par 77 OUI, 1 NON et 3 abstentions.

9. DÉVELOPPEMENT(S) DES MOTIONS ET DES POSTULATS

9.1 Motion de M. Tal Luder : « Pour l'établissement d'un plan de sécurisation et de pacification permanents du domaine public prenant en compte les spécificités de l'ensemble du territoire de notre commune ».

M. Tal Luder (UDC)

Monsieur le Président, Chères et chers collègues, Mesdames et Messieurs,

Ces derniers mois, que ce soit par la lecture des quotidiens de la presse, ou par les réseaux sociaux, nous avons pu lire et nous rendre compte du ras-le-bol et de la lassitude de nos concitoyens face aux divers actes d'incivilités, aux déprédations ou à la pollution sonore, voire même à la criminalité qu'ils subissent à Montreux.

L'impression d'impunité pour partie de ces actes répréhensibles laisserait à penser que nous ne pouvons plus maîtriser, ni pacifier notre territoire ; ce sentiment est partagé par une partie de la population qui va même jusqu'à déclarer qu'elle voudrait régler certains problèmes par elle-même, ce qui reste la plupart du temps au stade de la velléité, mais qui dénote une perte de confiance en nos autorités. D'autres pensent à quitter Montreux, ou l'ont déjà fait.

Au fil des années, nous pouvons hélas constater qu'il ne fait pas forcément bon vivre à Montreux plus qu'ailleurs, et comparer notre situation à d'autres villes où la situation est encore moins à envier ne serait que vanité.

Cette motion demande l'établissement d'un rapport reprenant l'ensemble des problèmes que nous rencontrons sur Montreux depuis plusieurs années, et l'établissement d'un plan concret tenant compte de nos compétences communales, de celles de l'ASR (en particulier de notre force de police intercommunale), des mesures que nous pourrions spécifiquement prendre localement, afin d'améliorer sensiblement et de manière durable la sécurité et le bien-être de nos concitoyens et de nos hôtes.

La commission aura tout loisir de débattre, cependant je vous liste quelques points qui pourraient, à mon humble avis, être repris lors de la discussion :

- Les prestations de la police que nous demandons actuellement sont-elles suffisantes pour assurer la sécurité et la pacification de notre domaine public ?
- Faut-il revoir le budget de fonctionnement de l'ASR par rapport à la diversité des profils des 10 communes qui la composent, sommes-nous arrivés au bout de ce que cette association peut assumer ?
- Comment traiter le cas particulier de Clarens, village le plus peuplé de notre commune ?
- L'installation de systèmes de surveillance pour certaines zones sensibles ne devrait-elle pas être remise en discussion ?
- Montreux peut-elle vraiment se passer d'un poste de police satellite au centre-ville vu l'étendue de son territoire et la qualité de l'accueil touristique qu'elle veut fournir ?
- Comment passer de la prévention à une répression proportionnée pour les récalcitrants chroniques ?
- Le poste de travail du TSHM (travailleur social hors-murs) est-il toujours justifiable ?
- Qu'en est-il de l'application et des résultats à long terme du postulat Staeger concernant le concept PUERO accepté par ce conseil en 2012 ?

La commission qui traitera de de cette motion devrait idéalement réunir les membres désignés de ce conseil, la municipalité, les représentants des forces de police de l'ASR (le commandant de la police, ainsi que le directeur de l'ASR), le ou les TSHM, les animateurs socio-culturels, et pourquoi pas les représentants des associations des villages de Montreux.

Montreux a certes pour ambition d'être une destination touristique mondialement connue et accueillante mais ne perdons pas de vue que l'une des missions des

autorités communales, autorités dont les élus font intégralement partie pour rappel, devrait être de se préoccuper du bien-être des citoyens.

Si nous voulons que Montreux reste, et pour autant qu'elle le soit encore, la perle de la Riviera, nous devons agir maintenant pour demain, sans quoi, de la perle il ne nous restera plus qu'une banale huître grise... j'aime Montreux, cela fait plus de 40 ans que j'y vis, et je pense pour ma part que nous pouvons faire mieux.

Je demande que cette motion soit transmise à une commission pour étude et rapport.

Renvoi de cette motion à une commission, qui sera définie pour la prochaine séance.

9.2 Postulat de M. Sébastien Giovanna « pour une commune de Montreux sensible aux inégalités frappant les personnes handicapées »

M. Sébastien Giovanna (PLR)

Monsieur le Président, Chers collègues, Mesdames et Messieurs,

En août de l'année dernière, marchant en fin de journée, le long de la Grand-Rue, le soleil couchant m'éblouissait et me forçait à baisser légèrement le regard pour regarder quelques mètres en avant et non loin devant, quand soudain j'heurtais violemment un objet contondant.

Il s'agissait d'une barre métallique qui se trouvait et maintenait la toile du store d'une permanence médicale ; celle-ci était descendue à une hauteur d'environ 175 cm, et me provoqua une incision au niveau du front nécessitant une suture de la plaie. Certes, vous me direz que même dans mon malheur, je me trouvais directement au bon endroit pour bénéficier des premiers soins.

Il s'en est suivi un long combat, pour que le propriétaire de l'ouvrage finisse par me rembourser mes frais médicaux constitutifs à cet accident, même s'il n'avait qu'à actionner son assurance RC. Je vous épargne les détails, mais cela n'a pu se régler qu'après d'interminables échanges épistolaires et un commandement de payer qui m'a permis finalement d'avoir gain de cause.

Toutefois, lorsque j'ai narré mon aventure à la régie en charge de cet immeuble, sa collaboratrice m'a simplement répondu : « vous n'aviez qu'à ouvrir les yeux ».

En effet, suis-je bête, cela me paraît d'une évidence indéniable et je ne manquerais pas de donner ce conseil hautement avisé à une personne malvoyante si cela lui arrivait aussi.

Vous me direz que j'aurai pu demander à mon assurance accident de prendre en charge ce cas, mais cette dernière n'aurait vraisemblablement pas dépensé de temps ou d'énergie pour se faire rembourser par le responsable. Il s'agissait donc d'un combat de principe.

Pour en revenir à ce qui nous occupe aujourd'hui, permettez-moi de vous donner une brève introduction en RC et en droit de la construction : l'article 58 al. 1 CO dispose que le propriétaire d'un bâtiment ou de tout autre ouvrage répond du dommage causé par des vices de construction ou par le défaut d'entretien ; dans mon cas d'espèce et selon toute vraisemblance, la hauteur de ce store constituait un vice de construction puisqu'aussi bien la norme SIA 500 que les normes de base VSS SN 640 070 « Trafic piétonnier » et SN 640 075 « Espace de circulation sans obstacle » en son chapitre 5.2 Hauteur libre, proscrivent « les éléments en saillie dont la hauteur libre serait inférieure à 2.10 m. [par ailleurs, je cite la même norme] que cela vaut également pour des éléments mobiles tels que des stores ». De plus, il s'agit d'une responsabilité dite objective du propriétaire ; c'est-à-dire, celle-ci est engagée par le non-respect de ces prescriptions et sans égard à une éventuelle faute concomitante de la victime

puisqu'elles ont été édictées pour protéger les personnes souffrant d'handicap, notamment, les mal voyants.

Nous aurions pu imaginer que le principe de précaution aurait dû inviter le propriétaire à penser à des moyens plus adéquats et qui ne mettent pas l'intégrité d'autrui en danger, comme par exemple, insérer dans la couture de la toile, une baudruche remplie de sable en lieu et place de cette barre en métal.

Cependant, cette mésaventure m'a conduit à penser que je n'étais certainement pas le premier mais surtout ni le dernier à qui cela arriverait et que si des règles avaient été édictées pour protéger les personnes handicapées, force est de constater qu'elles ne sont pas systématiquement appliqués, notamment quand il s'agit de constructions existantes, puisque l'art 3 de la Loi fédérale sur l'élimination des inégalités frappant les personnes handicapées dispose que cette loi s'applique uniquement lorsque des autorisations de construire ou de rénover sont accordées après son entrée en vigueur, soit après 2002.

Fort de ce constat, je considère qu'il est de notre devoir de sensibiliser les propriétaires d'ouvrage dont des éléments en saillie sur l'espace public pourraient mettre en danger les usagers et cela sans distinction d'un quelconque handicap

Par conséquent et en vertu de l'article 101 litera a) du Règlement du Conseil Communal de la Commune de Montreux, je souhaite déposer un postulat et sollicite le renvoi en commission pour étudier l'opportunité de prendre la mesure suivante, à savoir :

- de demander à la Municipalité de Montreux d'étudier l'opportunité de contacter, sensibiliser et le cas échéant forcer les propriétaires d'ouvrages susceptibles de porter atteinte à l'intégrité des usagers des voies piétonnes et cela malgré l'absence d'une nouvelle autorisation de construire ou de rénover afin qu'ils prennent toutes les mesures nécessaires pour sécuriser le trafic piétonnier et les espaces de circulation.

Je ne pense pas uniquement aux nombreux stores de la Grand-Rue qui sont descendus dès les beaux jours systématiquement sous le seuil légal de 2.10 m mais à tout autre élément architectural susceptible de porter atteinte à la santé et/ou à l'intégrité des usagers des voies piétonnes.

En conclusion, permettez-moi d'inviter le Conseil Communal à soutenir ce postulat, pour lui donner la possibilité de siéger à sa convenance après notre prochain conseil de novembre.

Ce postulat est renvoyé à une commission qui sera nommée lors du prochain Conseil.

10. DÉVELOPPEMENT DES INTERPELLATIONS ET RÉPONSES DE LA MUNICIPALITÉ

- Réponse à l'interpellation de M. Benoît Ruchet relative à l'association Montreux A.Live

M. le Président

Monsieur Ruchet étant absent ce soir, il m'a écrit un mail pour dire qu'il remercie la Municipalité d'avoir transmis son interpellation à l'association Montreux A.Live et qu'il est pleinement satisfait de la réponse complète.

M. Florian Chiaradia (Verts)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Le groupe des Verts remercie Monsieur Ruchet d'avoir attiré l'attention du Conseil communal sur la gouvernance de l'association Montreux A.Live.

Si nous saluons l'esprit d'initiative et la réactivité qui ont prévalu à la mise en place de ce concept, la structure financière et le fonctionnement de cette association méritaient, en effet, à notre sens d'être clarifiés.

Pour nous la principale préoccupation réside dans la pérennisation de cette association. Que va-t-elle entreprendre à l'avenir ? Quelles structures y seront associées et pourquoi ?

A ce stade nous comprenons que l'avenir de Montreux A.Live, n'est pas encore clairement défini et c'est pourquoi nous invitons la Municipalité à communiquer au Conseil communal les évolutions et orientations futures de cette association.

- Réponse à l'interpellation de M. Florian Chiaradia intitulée « Ancienne poste des Planches, Montmartre de Montreux et politique culturelle »

M. Florian Chiaradia (Verts)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Je prends acte de la réponse de la Municipalité à propos de mon interpellation intitulée « Ancienne poste des Planches, Montmartre de Montreux et politique culturelle » pour laquelle je la remercie.

Nous sommes heureux d'apprendre, dans la réponse à cette interpellation, que la volonté de la Municipalité est toujours d'attribuer les locaux de l'ancienne poste à des activités culturelles.

Nous restons toutefois un peu sur notre faim à propos de l'affectation de ces locaux, du concours et des échéances.

Le soutien à l'association « Huellas del Sur » par la non facturation de loyer en période COVID reste, elle aussi encore peu définie à ce stade.

Mon souhait, vous l'aurez compris, est de clarifier cette situation au plus vite. Je vous remercie.

- Réponse à l'interpellation de M. Tal Luder intitulée « Clarensiens ou Clarensois, telle est la question »

M. Tal Luder (UDC)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Je remercie la Municipalité pour sa réponse complète et pour avoir pris le temps de faire quelques recherches.

Je les remercie également de m'avoir fait gagner une bière pour un pari, avec un des membres de ce Conseil qui se reconnaîtra et qui pourra me régler en liquide.

J'attire l'attention de la Municipalité sur la réponse du point 2, je voudrais lui signaler que mon exemple de l'utilisation du terme "Clarensois" est tiré de son propre communiqué de presse du 24 mai 2019 duquel je vous lis le titre : « La Grand-Place de Clarens officiellement remise au Clarensois ».

Cette petite erreur n'a donc pas été commise uniquement par les conseillers communaux cités par la municipalité.

A présent tout est rentré dans l'ordre concernant l'identité de Clarens et je vous en remercie.

Interpellation de M. Alexandre Staeger (ML)

« Interpellation concernant les escaliers mécaniques de l'Hôtel Suisse ».

M. Alexandre Staeger (ML)

Monsieur le Président Mesdames et Messieurs,

Je tiens tout d'abord à m'excuser de ne pas avoir développé cette interpellation lors du Conseil du 2 septembre, j'ai dû m'absenter en voyant le nombre de mes heures de sommeil descendre en dessous de la barre des 6. Il m'a semblé préférable d'être apte au travail le lendemain.

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Je me permets de revenir sur la question des escaliers mécaniques des Escaliers de l'Hôtel Suisse.

Lors de la dernière séance de notre conseil (séance de juin), j'avais, dans les divers, enjoint la Municipalité à faire ce qui était en son pouvoir pour faire en sorte de garantir le bon fonctionnement de cette installation.

Quelque temps après la séance, probablement dès le début des vacances scolaires, j'ai constaté que ladite installation était plus souvent fonctionnelle, en particulier le matin, ce qui m'a privé de l'obligation d'effectuer mon exercice matutinal. De plus, il n'y avait plus de cône à proximité des escaliers. J'en ai donc déduit que l'installation avait été remise en état, bien qu'elle ait produit, dès le lendemain de cet heureux constat, un bruit affreux dans sa partie supérieure, pendant encore quelque temps. J'imagine que ce problème a été réglé par la suite.

L'installation a donc fonctionné à satisfaction pendant la plus grande partie de l'été, le matin. J'ai malgré tout eu droit à quelques instants de « vidéo gag » certains soirs, puisque la surprise d'arriver sur un escalier mécanique dysfonctionnel se lit encore mieux sur les visages des ascendants lorsque l'observateur fait partie des descendants.

La semaine de la rentrée scolaire a été marquée par un exercice matutinal quotidien, exercice qui n'était, par contre, plus imposé aux usagers du soir.

Cette semaine, l'installation n'a été dysfonctionnelle que le lundi matin.

Je note une réelle amélioration de la situation par rapport au mois de juin et en remercie la Municipalité ainsi que ses services. Cependant, plusieurs questions ne trouvent toujours pas de réponses, et ce malgré la relecture du rapport du 16 avril 2018 de la commission nommée pour l'examen de la prise en considération ou non du postulat de M. Pierre Rais : Etude pour améliorer les liaisons piétonnes entre la Gare de Montreux (Avenue des Alpes) et la Grand-Rue. Et je ne parle pas de la relecture du rapport du 24 novembre 2014 de la commission nommée pour l'examen de la prise en considération ou non de la motion de Mme Bibiana Streicher : Amélioration des voies de communication piétonnières entre la gare et la Grand Rue, relecture qui a, en fin de compte soulevé plus de questions que de réponses.

Mes questions sont les suivantes :

1. Pourquoi cette installation est-elle nettement plus souvent dysfonctionnelle que ses grandes sœurs de la gare CFF ?
2. S'agit-il de dysfonctionnements de nature technique ou résultent-ils d'actes quelconques de malveillance, voir une combinaison des deux ?
3. Quelles mesures la Municipalité a-t-elle prises ou prend-t-elle régulièrement dans le but de garantir le bon fonctionnement de cette installation ?

4. Comment se fait-il que l'état de fonctionnement de cette installation change plus vite que le temps qu'il fait (fonctionnement le matin et dysfonctionnement le soir et vice-versa) ?
5. Où en est le projet de réaménagement de la place de la gare et, en l'état, ce projet fait-il « avancer le Schmilblick » s'agissant de la liaison Alpes – Grand-Rue ou de l'installation incriminée ? A quoi en est le « projet définitif » qui, en novembre 2014 (cf. motion de Mme Streicher), devait être « validé d'ici une semaine » ? La Municipalité sera-t-elle en mesure de nous présenter un préavis cette année comme annoncé (cf. postulat de M. Rais) ?
6. A quoi en est l'idée d'un concours visant à réaliser un accès entre la Grand-Rue et la Gare qui avait été évoquée en 2014 ?
7. A quelle somme annuelle se montent les surcoûts liés à aux multiples réparations subies par cette installation ?
8. La Municipalité a-t-elle une solution durable (pérenne) à proposer pour garantir le bon fonctionnement de cette installation ?

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, je vous remercie de votre attention et remercie d'avance la Municipalité des réponses qu'elle voudra bien apporter à la présente interpellation.

M. Caleb Walther, Municipal

Monsieur le Président, Mesdames les conseillères communales, Messieurs les conseillers communaux, Monsieur l'interpellateur, Chères et chers collègues, La Municipalité répondra à l'ensemble des questions par écrit. Certes nous avons déjà le texte, mais ne sachant pas s'il allait être modifié depuis la dernière séance et comme certaines questions impliquent la transversalité entre les services, vous en comprendrez la raison.

Néanmoins, au nom de la Municipalité, je peux déjà apporter quelques éléments de réponse.

Évidemment que cet escalator étant à l'extérieur, il a un taux d'usure plus élevé que, par exemple, les escalators qui se trouvent à l'intérieur de la gare de Montreux.

Le gros problème, selon votre question numéro 2, ce sont effectivement plutôt des actes de malveillance qui font qu'il est régulièrement en panne et que le système de réactivation, qui se trouve actuellement à sécurité Riviera, ne donne pas satisfaction.

La Municipalité va réfléchir à cette problématique, de manière à ce qu'un arrêt de l'escalator soit détecté au plus vite et rapidement remis en service.

Pour le reste, simplement pour information préalable, sachez que le contrat d'entretien se monte à CHF 29'000.- annuels et que les frais de réparations liés aux vandalismes se sont montés, en 2020, à CHF 5'600.- et en 2019 à CHF 9'200.-.

L'ensemble des réponses vous parviendra par écrit.

Interpellation de M. Olivier Müller (PLR)

Y'en a marre du tintamarre !

Monsieur le Président, Chères et chers collègues,

Je déclare mes intérêts : j'habite au centre de Montreux, à proximité immédiate du carrefour de la Paix.

En marge de la motion Tal Luder qui vient d'être renvoyée en commission, la présente interpellation se concentre exclusivement sur les nuisances sonores volontaires engendrées par certains véhicules sur notre territoire. Ces nuisances, particulièrement évidentes cette année et spécialement fréquentes, voire quasiment systématiques ces derniers temps, sont très largement excessives, voire carrément dommageables pour de nombreux habitants de notre commune. Et je ne parle même pas des risques évidents d'accidents lors de rodéos routiers.

Ce sont sans doute principalement les citoyens autour des axes routiers à Clarens, Montreux, Territet, qui subissent le plus fréquemment ces pétarades, mais le son de cloche est aussi identique à Tavel, Chernex ou Chailly et sûrement à d'autres endroits de notre habituellement paisible commune. Ce n'est pas uniquement le week-end, et ce n'est pas uniquement de jour. Ces nuisances sonores sont parfois telles qu'il n'est pas possible pour certains tout bonnement de s'endormir, comme par exemple le samedi 19 septembre où le bal incessant de certains véhicules a duré jusqu'au milieu de la nuit dans une bonne partie du territoire communal.

Le bien-être des citoyens prime, particulièrement en cette année difficile et la présente interpellation sur la pollution sonore excessive me semble revêtir un degré d'urgence plus prononcé que les autres incivilités mentionnées par mon préopinant, d'où la raison d'être de cette interpellation.

Nous ne sommes évidemment pas les seuls à subir de telles nuisances. C'est un phénomène nouveau, qui fait bruit dans de nombreuses localités du canton, de suisse romande et du pays et le paysage politique suisse l'a d'ailleurs bien compris. Diverses interventions parlementaires au niveau fédéral et cantonal sur ce sujet sont en cours et, peut-être sur le point d'aboutir, permettant ainsi de combler certaines lacunes législatives de notre ordre juridique pour permettre d'agir de manière plus efficace et plus conséquente contre ce fléau.

L'art. 42 LCR permet cependant déjà de sanctionner un comportement routier délibérément excessif et incommodant pour les riverains, c'est donc peut-être sur cette base que des amendes ont pu être mises dans diverses localités de suisse romande, comme la presse s'en est parfois faite l'écho récemment. Comme vous le savez, sur le territoire montreusien, c'est l'association sécurité riviera ASR qui est compétente en matière de police. Lors de la dernière séance du conseil intercommunal de l'ASR le 24 septembre 2020, il n'y pas eu à ma connaissance d'interventions au sujet de la pollution sonore. En parallèle à cette interpellation, je vais également m'adresser à nos représentants au conseil intercommunal de l'ASR pour leur suggérer de relayer cette problématique lors la séance de l'ASR du 19 novembre 2020. Je me tiens bien évidemment à disposition de ces commissaires intercommunaux au cas où ils seraient intéressés par ma proposition.

Mon interpellation de ce soir porte sur les questions suivantes et je remercie d'avance la Municipalité des réponses qu'elle voudra bien apporter ou qu'elle pourra bien apporter dans le respect de ses compétences :

Question 1 : Quelle analyse la Municipalité fait-elle de cette problématique des nuisances sonores excessives engendrées par certains conducteurs sur le territoire montreusien ?

- Question 2 : Quelles mesures concrètes ont déjà pu être prises par la Municipalité pour réduire ces nuisances sonores ?
- Question 3 : Quelles autres mesures potentielles pourraient encore être prises par la Municipalité ou l'ASR pour améliorer la situation actuelle ?
- Question 4 : Combien de contraventions ont été mises dernièrement à Montreux et/ou sur la Riviera concernant des nuisances sonores excessives ?
- Question 5 : Est-ce que la Municipalité envisage d'intervenir au niveau de l'Association Sécurité Riviera, que ce soit par le biais de son représentant au comité de direction ou de toute autre manière que ce soit, pour y porter cette problématique ?

Je remercie la Municipalité pour ses réponses.

M. Jean-Baptiste Piemontesi, Municipal

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, Monsieur l'interpellateur, merci de nous avoir transmis vos questions en avance.

Ce qui me permet, après avoir été chercher des informations à l'ASR notamment chiffrées, de vous répondre ce soir de la manière suivante.

1. *Quelle analyse la Municipalité fait-elle de cette problématique des nuisances sonores excessives engendrées par certains conducteurs sur le territoire montreusien ?*

Elle est consciente de ce phénomène, qui est un fléau important aujourd'hui. Elle a d'ailleurs rencontré, en délégation municipale, des habitants du Pierrier et elle rencontrera des habitants de la rue du Théâtre, de l'avenue Nestlé et de la rue du Casino, qui sont des lieux très sensibles à cette pollution sonore lorsque nous parlons de véhicules.

C'est une problématique, comme vous l'avez cité dans votre interpellation, qui n'est pas seulement sur la Riviera, mais sur tout le canton, voire dans toute la Suisse. Cette situation a été amplifiée par la COVID, il semble qu'il y ait une sorte de compensation qui se produit après un confinement. C'est une réalité aujourd'hui et un problème récurrent, que l'ASR et la Municipalité cherchent à résoudre.

2. *Quelles mesures concrètes ont déjà pu être prises par la Municipalité pour réduire ces nuisances sonores ?*

Deux mesures ont déjà été prises par rapport aux deux lieux que j'ai cités tout à l'heure, c'est-à-dire qu'il y a des ralentisseurs qui ont été posés par le service de signalisation de l'ASR au parking du Pierrier, où nous pouvions constater des rodéos nocturnes, ainsi qu'à la rue du Théâtre, où là aussi, malgré le 30 km/h, il y'avait des nuisances et des rodéos.

En plus de cela, l'ASR a mis en place une patrouille « silencio » dédiée totalement à ces nuisances, démontrant ainsi une vraie volonté de s'occuper de cette problématique, importante pour de nombreux montreusiens.

L'interpellation des chauffards est systématique par police Riviera, qui a notamment observé une surveillance accrue sur le phénomène en ville de Montreux depuis ce printemps.

De nombreux contrôles de circulation ont été effectués en soirée et de nuit. Je peux vous dire que 210 contrevenants ont été dénoncés à l'autorité pénale compétente, ainsi qu'au service des automobiles et de la navigation, pour une mise en conformité de leur véhicule, ceci sur l'ensemble de la Riviera.

3. *Quelles autres mesures potentielles pourraient encore être prises par la Municipalité ou l'ASR pour améliorer la situation actuelle ?*

Il s'agit évidemment de poursuivre cette activité, mais il faut savoir qu'à ce stade et depuis quelques jours, nous constatons une amélioration, très certainement due à tous ces contrôles et ces amendes délivrées.

Il y a aussi, vous l'avez peut-être lu dans la presse, un radar anti-bruit qui est à l'essai, mais pour l'instant c'est toujours en phase de test et potentiellement il y a la réduction de la vitesse. Quand bien même, nous sommes sûrs de la pollution sonore où les véhicules ne vont pas très vite, mais si nous avons une réduction de vitesse de nuit à 30km/h, comme le test qui se déroule à Lausanne, peut-être que cela aussi serait une mesure efficace et nous attendons le rapport de cette période d'essai qui est en cours.

4. *Combien de contraventions ont été mise dernièrement à Montreux et/ou sur la Riviera concernant des nuisances sonores excessives ?*

Comme je le disais, ce sont 210 contrevenants qui ont été amendés et dénoncés à l'autorité.

5. *Est-ce que la Municipalité envisage d'intervenir au niveau de l'Association Sécurité Riviera, que ce soit par le biais de son représentant au comité de direction ou de toute autre manière que ce soit, pour y porter cette problématique ?*

Sachez qu'en tant que représentant de la Municipalité au sein de l'ASR, c'est une discussion que nous avons en permanence. Je suis en permanence en contact avec l'ASR et c'est suite à mon intervention que l'ASR a fait un communiqué de presse il y a 10 jours, qui montrait tout ce qu'ils ont mis en place, tant sur les nuisances sonores, notamment la musique et la pollution sonore avec les coups d'accélérateur ou les bruits intempestifs des automobilistes.

J'espère ainsi avoir répondu à votre interpellation.

M. Müller est satisfait de la réponse municipale.

Interpellation de M. Romain Pilloud (SOC)

« Quelle suite démocratique pour le projet d'agglomération ? »

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les membres de la Municipalité,
Chères et chers collègues,

S'il semble encore loin, le projet d'agglomération prend gentiment forme. Le préavis de ce jour est une toute petite étape mais qui nous approche du dépôt du projet pour la génération 2025 des projets d'agglomération. Une occasion en or de réfléchir à notre territoire, au bien-être de la population et à des projets ambitieux, qui seront subventionnés par la Confédération. Il s'agit cette fois-ci de présenter un projet abouti, solide, en ne répétant pas les mêmes erreurs que lors du premier projet d'agglomération, refusé par la Confédération. Il faut dire que le rapport de la Confédération était sévère.

De nombreux enjeux sont traités par le Plan d'agglomération, notamment le patrimoine, l'urbanisation, la densification, les espaces verts, la vie des villages et des quartiers ou encore la mobilité, mais la manière dont tous ces projets vont se mettre en place et avec le concours de qui me paraît encore flou.

Dès lors, je pose les questions suivantes à la Municipalité :

1. La construction du projet sera de la responsabilité du Comité de pilotage (COPIL). Des retours réguliers de leur travail seront-ils réalisés auprès des conseils communaux ?
2. Quelle place sera donnée à la consultation publique dans le cadre des idées qui seront proposées pour le Projet d'agglomération (PA) et dans le plan directeur intercommunal ?
3. De manière générale, existera-t-il une démarche participative ou consultative ouverte à la population de chaque commune ? Dans le cadre d'autres projets d'agglomération, des démarches participatives parfois très complètes sont prévues afin de catégoriser les projets par village, par quartier, par zone.
4. A l'avenir, est-il envisageable que la Commission consultative régionale pour l'aménagement du territoire (CORAT) puisse être plus démocratique en impliquant une représentation des conseils communaux de l'agglomération ?
5. La sévérité du rapport de la Confédération sur le projet d'agglomération d'autrefois portait notamment sur l'absence d'implication des communes quant à la limitation du trafic individuel motorisé. La commune de Montreux dispose-t-elle à ce stade d'objectifs de limitation de la circulation routière sur son territoire urbanisé sur les 10 prochaines années ? Si non, pense-t-elle adéquat de disposer d'un tel objectif ?

Je vous remercie d'avance pour vos réponses.

M. Christian Neukomm, Municipal

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, Chers collègues,
La Municipalité répondra par écrit à cette interpellation, étant entendu que la plupart des questions sont avant tout du ressort du bureau du COPIL, Agglo Riviera, bureau qui se réunira à la fin du mois d'octobre, mais j'ai déjà pris quelques contacts.

Interpellation de Mme Susanne Lauber Fürst (ML)

Poste de Clarens

Monsieur le Président, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les municipaux, chères et chers collègues

Je m'adresse avec une question très brève à notre Municipalité :
Avez-vous des nouvelles de la Poste de Clarens ?

Je remercie par avance la Municipalité pour les réponses qu'elle voudra bien apporter.

M. Jean-Baptiste Piemontesi, Municipal

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, Madame l'interpellatrice,
La réponse est assez claire, nous avons des contacts réguliers avec la poste et à aucun moment leurs représentants n'ont envisagé la fermeture de la poste de Clarens. Bien au contraire, cette poste fonctionne très bien, à tel point que, suite à un contact pris aujourd'hui avec Geneviève Roulet, responsable du secteur Riviera-Chablais, elle m'a confirmé qu'il y a, à l'étude, une extension des prestations, notamment pour les entreprises.

Statu quo, il n'y a aucune velléité de la poste pour fermer l'office postal de Clarens.

Mme Susanne Lauber Fürst est satisfaite de la réponse municipale.

Interpellation de M. Dominik Hunziker (UDC)

Suite à l'annulation du PGA de Montreux, peut-on encore planter un clou ?

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

La municipalité peut-elle fournir une liste, la plus exhaustive possible, des genres de travaux et de rénovations qui peuvent encore être entrepris suite à l'annulation du PGA de Montreux ?

Voici quelques exemples de travaux pour lesquels je voudrais obtenir une réponse :

- Installer des panneaux solaires ou une pompe à chaleur extérieure ?
- Refaire un chemin existant en le goudronnant, ou en le recouvrant de pavés ? Agrandir une fenêtre, poser un Velux ou une lucarne ? Construire une piscine ou un jacuzzi ? Refaire un toit en remplaçant les tuiles par des tavillons, ou l'inverse ?
- Modifier l'affectation de type habitation à commercial ou restaurant, ou l'inverse ?

En complément, est-il possible d'obtenir la liste de ce qui n'est, en l'état actuel des choses, plus du tout possible d'entreprendre ?

Je remercie par avance la municipalité pour ses réponses

M. Christian Neukomm, Municipal

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, Chers collègues,

La Municipalité répondra par écrit aux questions de Monsieur l'interpellateur.

11. AUTRES OBJETS S'IL Y A LIEU

M. le Président ouvre la discussion.

M. Degerab Bassam (Verts)

Monsieur le Président, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Municipaux, Chers collègues conseillères et conseillers,

Je ne vais pas faire long ce soir, je prends la parole uniquement pour vous faire une annonce, d'habitude les conseillers qui font cette annonce le font par écrit auprès de M. le Président. Avant d'envoyer ma lettre à M. le Président, j'ai voulu prendre la parole pour vous faire mes adieux.

Cela fait un peu moins de 10 ans je suis entré comme novice dans ce Conseil, j'ai beaucoup aimé et apprécié le travail citoyen accompli.

Je tenais à remercier tout le monde, j'ai passé des moments agréables avec beaucoup d'entre vous.

Ceux qui m'ont connu ont pu observer que je ne suis pas conformiste et c'est pour cela que je n'ai pas voulu simplement envoyer ma lettre de démission, pour continuer à être non-conformiste et pouvoir vous faire mes adieux personnellement.

Je quitte le Conseil pour des questions de santé, familiales et professionnelles, mais je reste sur la commune de Montreux et je serai ravi de continuer à vous rencontrer, tout au long du temps qu'il nous sera permis de passer ensemble.

Applaudissement de l'assemblée.

M. le Président

Merci Monsieur Degerab, conformément à l'article 11 de notre règlement j'attends votre courrier de démission par écrit.

Mme Susanne Lauber Fürst (ML)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

La jeunesse de Brent vous invite à son repas de soutien le 14 novembre, ils mettront tout en œuvre pour rester en conformité avec les mesures COVID et ils ont effectué toutes les démarches. Je pense que les jeunes ont besoin de beaucoup de soutien par les temps qui courent. Si cela vous tente cela aura lieu le 14 novembre, je vais regarder avec M. le Président s'il est possible d'envoyer une invitation si cela se confirme et je pense que la jeunesse de Brent aura beaucoup de plaisir à voir beaucoup de membres du Conseil dans le beau village de Brent. Merci.

M. Emmanuel Gétaz (ML)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Au cours de ce Conseil nous aurons vu la Municipalité par deux fois, se cacher derrière le dépôt d'une motion pour justifier son inaction face à des situations de crise.

Les motions déposées lors du dernier Conseil l'ont été uniquement en raison de l'absence de dépôt suffisamment rapide de préavis, en vue, d'une part, de sauver les cinémas et d'autre part les éditions 2021 des grandes manifestations montreusiennes.

On ne peut accepter que les responsabilités soient inversées aujourd'hui. L'organisation politique d'une commune donne à la Municipalité l'initiative première des propositions sous forme de préavis. Les conseillers communaux ont un droit d'initiative certes, mais tout le monde sait qu'il est subsidiaire.

Si une réparation urgente d'un mur de soutènement, par exemple, doit être votée, c'est bien la Municipalité qui prend l'initiative.

Il devait en être de même pour les sauvetages des cinémas et des manifestations montreusiennes. C'est parce que nous ne voyions rien venir, que ma collègue Géraldine Torchio et moi-même avons déposé nos motions pour sauver les cinémas. Rappelons que la Municipalité avait été interpellée en juin sur ce même sujet. C'est dans le même esprit que j'ai déposé ma motion pour les manifestations montreusiennes. La Municipalité avait aussi, sur ce sujet, été largement alertée des risques pour 2021, depuis l'été déjà.

Quand nous voyons que Lausanne et Morges ont déjà voté des préavis au Conseil communal sur ce sujet et quand nous savons l'importance des manifestations culturelles pour notre économie locale mise à rude épreuve, nous ne pouvons accepter que notre commune prenne autant de retard et hélas ce retard est de la responsabilité intégrale de la Municipalité. Je vous remercie de votre attention.

M. le Président

Il semble que votre intervention aurait peut-être été plus opportune plus avant dans l'ordre du jour, néanmoins, comme vous interpelliez la Municipalité, je donne la parole à M. Wehrli.

M. Laurent Wehrli, Syndic

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers, Mesdames et Messieurs, Chers collègues,

Je m'en voudrais d'allonger la séance, mais il est du rôle du Syndic, puisque la Municipalité est interpellée et dénoncée dans son inactivité, de reprendre encore une fois la parole sur ce sujet.

Si vous souhaitez que je vous détaille tout ce que la Municipalité a fait avec les porteurs d'animation à Montreux et en particulier les directeurs de festivals, je vous fournis volontiers le calendrier et l'agenda de nos séances. En particulier toute l'aide que nous avons apportée à ces différents festivals, dans les contacts avec la Confédération et

le Canton, pour qu'ils obtiennent de très importants soutiens financiers, avec l'aide de la Commune et le maintien des subsides communaux durant l'année 2020.

Nous sommes en contact étroit avec eux pour les organisations des prochains festivals, pour chercher les meilleures solutions, qui ne sont pas que financières et je peux vous assurer que nous y passons également beaucoup de temps. La question financière est aussi abordée et s'il y a un élément qui est très clair pour les directeurs des festivals c'est que nous ne suivions pas les solutions prises par Lausanne et Morges, qui limitent par exemple à CHF 50'000.- par événement, l'aide communale. Parce que CHF 50'000.- pour un festival de Jazz, cela ne suffit pas !

Dans ce sens-là, la Municipalité reviendra devant votre Conseil, en temps utile, pourquoi pas d'ailleurs au travers du préavis sur le budget. Je rappelle que le budget est un préavis et que cela permettra aussi de pouvoir confirmer ce que Montreux a toujours fait via ses autorités, qu'elles soient délibératives ou exécutives, le soutien à son animation culturelle si importante et si forte.

Je vous remercie de votre attention.

Mme Jacqueline Pellet, Municipale

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Je vous informe que le mercredi 11 novembre à 19h00, la maison de quartier accueillera une conférence de M. Roger Bornand, sur les célébrités qui ont fréquenté notre commune.

Les mesures COVID seront respectées, il y aura une cinquantaine de places dans les salles Kümmer et selon le nombre d'inscriptions, cette présentation pourrait être doublée.

M. le Président

La parole n'étant plus demandée. La discussion est close.

Je remercie tous les conseillers ayant pris la parole ce soir de bien vouloir transmettre une version électronique de leurs interventions à notre secrétaire Madame Morier le plus rapidement possible, mais au plus tard dans la semaine qui suit cette séance, conformément à l'article 33 alinéa 3 de notre règlement.

N'oubliez pas de reprendre vos affaires, de jeter les housses plastiques dans les poubelles qui se trouvent sur les côtés ou à la sortie et de jeter vos bouteilles dans les conteneurs PET.

Je vous prie de respecter les consignes suivantes pour la sortie de la salle :

- je prierai les personnes du public de sortir en premier ;
- la rangée qui se trouve à ma gauche sortira ensuite, suivie de la rangée du milieu en commençant par les rangs du fond et pour finir la rangée de droite ;
- je vous remercie par avance d'éviter tout attroupement à la sortie du bâtiment.

Il est 22h22, M. Angelo Giuliano, Président, lève la séance.

La prochaine séance aura lieu le mercredi 18 novembre 2020, au 2m2c, Miles Davis Hall, Av. Claude-Nobs 5 à Montreux (entrée côté Rue Alexandre-Emery).

CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

Le Président

La secrétaire

Angelo Giuliano

Céline Morier

SAF de Montreux-Veytaux



Service des repas

08.09.2020

COMMUNE DE MONTREUX
 Transmis à: Prén. CC
 par courriel
R 08 SEP. 2020
 ph. : Secr. CC
AG
M^{me} Pellet

SAF Montreux-Veytaux, rue Gambetta 20, 1815 Clarens

Bureau du Conseil communal
Grand-Rue 73
Case postale 2000
1820 Montreux

St-Sulpice, le 7 septembre 2020

Don de remerciements pour notre action durant la pandémie de COVID-19

Mesdames, Messieurs,

Par la présente, nous accusons réception de votre versement de CHF 500.00.

Au nom de mon comité, je vous remercie très chaleureusement de votre geste envers notre association.

Notre comité a décidé d'utiliser ce montant pour offrir une petite attention à tous ceux qui ont permis le maintien des livraisons de repas durant ces mois difficiles.

En vous réitérant nos plus vifs remerciements, au nom de mon comité, je vous adresse Mesdames, Messieurs, mes respectueuses salutations.

SAF de Montreux-Veytaux
Service des repas

V. Braissant, présidente



1822 CHERNEX

22.09.20

COMMUNE DE MONTREUX
 Transmis à *Président CC*
 par courriel
R 22 SEP. 2020
 ph. *secr. CC*
AG

Le Conseil communal de Montreux -
 Case postale 2000
 Grand-Rue 73
 1820 Montreux 1

Chernex, le 18 septembre 2020

Remerciements

Madame, Monsieur,

Nous nous référons à votre lettre du 27 juin 2020 concernant l'engagement de la société de gym de Chernex pendant la pandémie de Covid-19 ce printemps.

En effet, cela nous a paru une évidence de nous organiser pour venir en aide aux plus vulnérables du village et des alentours. Nous vous remercions sincèrement de votre récompense de CHF 500.- et vous confirmons avoir bien reçu le versement.

C'est très précieux de pouvoir compter sur le soutien de la commune et nous sommes ravis que vous donniez de l'importance à notre société de gymnastique.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, à l'expression de mes salutations les plus sportives.

FSG Chernex

Yves Rutishauser
 Président

Claudio Mammarella
Av. de Collonge 28
1820 Territet

Territet le 5 octobre 2020

06.10.20

COMMUNE DE MONTREUX	
Transmis à Vice Prés. CC	
<input type="checkbox"/>	par courriel
R	- 6 OCT. 2020
ph. Du Mami	
AG - AAP	

Monsieur Angelo Giuliano
1^{er} Vice-président du Conseil Communal
Grand-Rue 73
1820 Montreux

Démission du Conseil communal

Monsieur le premier Vice-président du Conseil communal de Montreux,

Pour des raisons personnelles, je vous prie de bien vouloir prendre note de ma démission du Conseil communal avec effet immédiat.

En vous remerciant de la confiance que vous avez bien voulu me témoigner, veuillez recevoir, Monsieur le premier Vice-président, mes meilleures salutations.

Claudio Mammarella

